

Mercredi 2 février 2022

-- ENQUÊTE --

LA CESSION DES AIDES PAC : Symptôme de dépendance, de perte d'autonomie et de fuite en avant du monde paysan.

Pour une autre PAC et Solidarité Paysans publient aujourd'hui un rapport faisant la lumière sur une pratique répandue et parfois dramatique en agriculture : la cession aux organismes bancaires et aux coopératives des aides de la Politique Agricole Commune versées aux agriculteurs. Sur la base de témoignages et d'un travail d'enquête mené par le journaliste Guy Laluc, le rapport montre comment les subventions publiques, censées compenser la faiblesse des revenus agricoles, deviennent finalement un outil d'endettement, de dépendance et de fuite en avant du monde paysan. La généralisation de cette pratique est l'illustration d'un modèle agricole en bout de course, dont la PAC est un des facteurs de perpétuation. Pour une autre PAC et Solidarité Paysans appellent les autorités publiques à reconnaître et à évaluer l'ampleur du phénomène.

La finalité des aides de la PAC une nouvelle fois questionnée

Après avoir démontré comment les aides de la PAC pouvaient être [captées](#) ou [directement versées](#) aux géants de l'agro-industrie, *Pour une autre PAC*, en collaboration avec *Solidarité Paysans*, dénonce cette fois une pratique répandue mais peu questionnée en agriculture : la cession, par les agriculteurs, de leurs aides PAC à leurs organismes bancaires et fournisseurs d'intrants. Il est rare qu'une ferme dispose de la trésorerie nécessaire pour financer son cycle annuel de production et le recours à un prêt à court terme auprès de sa banque ou de ses fournisseurs est une pratique très répandue. Face à des demandes de garanties grandissantes, certains paysans n'ont d'autres choix que de gager leurs aides annuelles de la PAC. De 2010 à 2014, 9% en moyenne des aides PAC du 1er pilier (soit 682 millions d'euros par an) ont finalement été versées à l'un des créanciers des agriculteurs (banques, coopératives, fournisseurs, MSA). Censées compenser la faiblesse du revenu, assurer la pérennité des fermes et encourager les pratiques vertueuses, les aides PAC deviennent ainsi un gage d'endettement à court terme qui, s'il est récurrent, entraîne une spirale d'endettement et une perte d'autonomie totale du paysan.

La cession d'aides PAC au service de l'agriculteur ou du créancier ?

Les cessions d'aides PAC sont majoritairement réalisées avec les banques (à 80%) et les coopératives. La relation entre l'agriculteur, en besoin de financement, et la banque ou coopérative, en capacité de financement, favorise le recours systématique à l'endettement de court terme, qui représente un intérêt certain pour le créancier. Les cessions génèrent des intérêts du côté du prêteur, qui fournit également des services de conseils, ce qui l'incite à proposer, voire imposer, des cessions d'aides PAC, même quand la situation ne le justifie pas. Les coopératives sont particulièrement susceptibles de les pousser à consommer plus d'intrants ou des services pour couvrir la quasi-totalité des aides annuelles qu'ils seront amenés à toucher et imposent pour cela des intérêts pouvant aller jusqu'à 18% par an. La répétition, année après année, des cessions d'aides PAC, qu'elles soient réalisées auprès des banques ou des coopératives, accroît la dépendance des agriculteurs à ces acteurs tiers et les prive de la pleine maîtrise de leurs dépenses. Dans le cas des coopératives, la privation de leurs marges de manœuvre est d'une plus grande ampleur puisque l'agriculteur devient alors client, fournisseur de matières premières et débiteur d'un même acteur économique omnipotent.

Les cessions d'aides PAC : un symptôme d'un système agricole en bout de course

Ce système de cession de créances s'inscrit dans une logique agro-industrielle plus globale, qui maintient la fuite en avant du monde paysan et ne permet pas aux agriculteurs d'interroger leur système de production. Il n'est en effet pas acceptable que le fonctionnement courant des entreprises agricoles ne parvienne pas à financer une bonne partie du besoin en fonds de roulement. S'il s'agit principalement d'un problème de marges insuffisantes pour garantir un revenu décent, celui-ci ne peut être résolu par la « prise en otage » d'aides publiques. Le but de ces dernières est de soutenir le revenu des agriculteurs, voire de les orienter vers un modèle plus juste et durable, et non pas de régler de l'endettement de court terme, loin de relever le niveau de vie de la population agricole. Les cessions d'aides PAC sont un symptôme parmi d'autres d'un modèle agricole en bout de course, dont la PAC actuelle est un des facteurs de perpétuation. Il revient désormais aux autorités publiques en charge de la PAC en France d'arrêter de nier l'existence de ce phénomène et d'engager un travail d'étude précisant son ampleur, ainsi que son impact délétère sur l'autonomie financière des agriculteurs à long terme.

Retrouvez l'enquête en intégralité sur <https://basta.pouruneautrepac.fr>

Contact presse :

Michael Luzé - 06 63 63 40 08